

Le 13 Août 2010: 6 ANS APRES L'ASSASSINAT DES KONGOLAIS DE LA COMMUNAUTE BANYAMULENGE à Gatumba (Burundi).

Par : NDUWAYEZU Eric

Chers Burundais mes compatriotes, chers Rwandais et Kongolais frères et voisins, chers tous qui me lisez,

En ce jour du 13 Août 2010, nous commémorons l'assassinat de nos frères de la communauté Banyamulenge sauvagement assassinés le vendredi, 13 août 2004 par les milices burundais du Palipehutu-FNL et kongolais (maï-maï) ayant leur bases arrière, toutes les deux, à Uvira à l'époque des faits. Ils auraient eu les soutiens matériel et moral du commandant de la 8^e région militaire au Sud Kivu, Budja Mabe, chef militaire du Sud-Kivu. Il est mort l'année dernière.

Chers compatriotes (Burundais), chers Kongolais et Rwandais frères et voisins, vous tous qui me lisez,

Avant d'entrer en détails sur la commémoration de l'assassinat de nos frères Banyamulenge, je voudrais donner plus de précisions, à vous tous qui ne le saviez pas, par ignorance peut-être ou à cause de fausses informations diffusées exprès par ceux qui veulent laisser comprendre que les Banyamulenge ne sont pas des Kongolais mais des Rwandais ; ce qui est purement faux. **Donc, les Banyamulenge (habitants de Mulenge) ne sont pas du tout des réfugiés Rwandais de 1959 comme certains ont l'habitude de le répandre partout et ajoutent même que les Banyamulenge sont exclusivement tutsi ; cela aussi est archifaux. Mulenge et Minembwe sont habitées par différentes communautés ethniques.**

La communauté Banyamulenge a des origines diverses : burundaise, rwandaise et tanzanienne qui s'est installée dans les hauts plateaux de la région d'Uvira depuis très longtemps comme différentes sources l'indiquent malgré quelques contradictions là-dessus. En voici quelques-unes :

D'après Depelchin, les Banyamulenge se trouvaient déjà établis dans la plaine de la Ruzizi entre 1797 et 1890 . Pour Kagame Alexis, les Banyamulenge auraient commencé à occuper l'actuel zone d'Uvira entre 1576 et 1609. Quant à Maquet JJ, l'établissement des Banyamulenge dans la zone d'Uvira se situe au début du 19^e siècle.

Cette communauté Banyamulenge n'a eu de relations plus étroites avec les communautés de leurs origines (Burundi, Rwanda, ...) plus que leurs compatriotes Kongolais les plus proches, notamment les Babembe, les Bifulero, Rega, Vira, et Nyindu. L'attachement des Banyamulenge à leur pays, le Kongo, leur coûtera cher depuis la guerre déclenchée en 1998 (je vais y revenir plus tard).

DEBUT DU CALVAIRE POUR NOS FRERES BANYAMULENGE

Malgré leur présence très ancienne au Kongo, cette communauté commence à subir des attaques meurtrières menées par la rébellion des simba (avec ses chefs : Kabila, Gbenye et Soumfalot) en 1965. Cette rébellion s'installe sur les bas plateaux de Fizi et Baraka en intégrant les populations locales. Seuls les Banyamulenge refusent de s'y joindre car leur seul intérêt était l'élevage de leurs vaches. La rébellion ne tarde pas à rejoindre les hauts plateaux (Mulenge, Minembwe, ...) et tue les vaches des Banyamulenge pour se nourrir. Ceux-ci ripostent en faisant alliance avec le pouvoir central de Mobutu qui leur fournit armes et entraînement. La rébellion est ainsi vaincue et les populations en sortent meurtries et depuis lors méfiantes sinon ennemis. Les Banyamulenge y gagnent la sympathie du régime de Mobutu et des postes dans l'armée nationale kongolaise. Dans les années 1970, ils obtiennent un député, GISARO, dont le vice-député est le responsable des Jeunesses du Mouvement Populaire pour la Révolution (le MPR, parti unique), Anzuluni Bembe, un Mubembe d'Uvira qui lui succédera plus tard.

Après une consultation très attentivement de toutes ces informations, chacun peut se poser une question : **pourquoi les Banyamulenge sont toujours appelés « Rwandophones » par leurs compatriotes Kongolais ?** Quelques spécialistes extrémistes vont plus loin dans leurs découvertes de vocabulaires en les appelant des « Zairwa » ; « rwa » pour sous-entendre : « Rwandais occupant le Zaïre » .

Comme l'a dit Carl Jung (1875-1961), un Suisse psycho-analyste : « *Il devient de plus en plus évident que ce n'est pas la famine, ni les microbes, ni le cancer, mais l'homme lui-même qui est le plus grand danger de l'humanité* », les crimes de génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité qu' a connu et connaît la Régions des Grands Lacs africains depuis 1959 ont causé de lourdes pertes en vies humaines que toutes ces maladies ou calamités naturelles susmentionnées ne pourraient pas occasionnées.

Le crime de génocide commis contre nos frères et sœurs de la communauté Banyamulenge dans la nuit du vendredi, 13 Août 2004 nous plongeant une –ième fois dans un deuil et s'ajoutant sur la liste d'autres tristes événements qui nous ont pris nos très chers parents, frères et sœurs, amis et voisins à cause de leur morphologie ne laisse personne indifférent sinon les commanditaires et les exécutants de ce « Mal absolu ».

Chers compatriotes Burundais, frères et voisins Kongolais et Rwandais, chers internautes,
Quand est-ce que nos frères Banyamulenge seront considérés comme Kongolais par leurs compatriotes ???

Les différents documents sur le Kongo nous indiquent, noir sur blanc, le statut de « Citoyens Kongolais » des Banyamulenge à part entière. Ces documents nous révèlent ce que les extrémistes Kongolais et autres aventuriers historiens du monde entier cherchent à falsifier par tous moyens ; voici ce que disent ces documents parmi lesquels le journal congonline.com, qui le reprend textuellement comme suit :

« La première loi sur la nationalité congolaise fut promulguée en 1892. Elle stipulait que « La nationalité congolaise s'acquiert par la naissance sur le territoire de l'Etat de parents congolais, par naturalisation, par la présomption de la loi et par l'option » . Cette loi est entrée en vigueur après le recensement de 1910. Donc, tous les rwandophones immigrés après 1910 ne pouvaient pas se prévaloir de cette nationalité. Ils ont conservé leur nationalité rwandaise. »

Alors, la question que chacun peut se poser est la suivante : qu'est-ce qui pousse les autres communautés Kongolaises, jusqu'à présent, à maintenir les Banyamulenge sous le statut de « Réfugiés » dans leur pays qu'est le Kongo ?????!!

Nous savons tous que, chaque dictateur en général, et chaque chef d'Etat africain en particulier, voulant se maintenir au pouvoir jusqu'à la fin de sa vie se permet de tout et surtout la modification des textes régissant tout Etat indépendant. Je me permets de ne pas appeler ces textes « Constitution républicaine » car ce que nous vivons, dans notre sous-région, n'est que la « Loi de la jungle » nous imposée par nos dictateurs présidents. Mobutu ne sera pas le dernier à faire comme les autres ; quelques exemples sur la naturalisation des Banyamulenge :

- *En 1971, la première loi attribuait la nationalité congolaise à tous les rwandophones établis au Congo avant 1960. Cette loi fut abrogée une année plus tard par la loi de 1972.*

- *En 1972, la seconde loi attribuait la nationalité congolaise à tous les rwandophones établis au Congo avant 1951. Elle fut abrogée en 1981. Il faut préciser que l'abrogation de ces deux lois était motivée par des raisons strictement juridiques : elles étaient violaient la Constitution.*

Pour un petit rappel : là où vous voyez le mot « rwandophones » ci-haut, vous trouverez dans d'autres documents sur le Kongo, rédigés par les Kongolais (non Banyamulenge) et par d'autres qui

falsifient les informations sur l'histoire de notre région, pour dire les Banyamulenge écrivent comme suit : « les tutsi congolais Banyamulenge ». Le recours de Mobutu à la modification des lois assurant la protection des Kongolais dans leurs droits de citoyens n'avait qu'un seul objectif : déstabiliser, provoquer et inciter la communauté Banyamulenge à la révolte.

Les Banyamulenge qui avaient aidé le même Mobutu pour défier les rebelles des années 60 se posent mille et une questions sur leur droit de citoyen bafoué, sans hésitation, par le Président-roi du Zaïre Mobutu. La reconnaissance des Banyamulenge comme « citoyens Kongolais » fera couler beaucoup d'encre, de salive et finira par couler des fleuves de sang. Les Kongolais s'assoient ensemble pour résoudre cette question de citoyenneté des Banyamulenge jusqu'à Lusaka (Zambie).

Lors des Accords de Lusaka. La solution négociée fut stipulée au chapitre III à son paragraphe 16 en ces termes : " *Les parties réaffirment que tous les groupes ethniques et nationalités dont les personnes et le territoire constituaient ce qui est devenu Congo (présentement RDC) à l'indépendance doivent bénéficier de l'égalité des droits et de la protection aux termes de la loi en tant que citoyens* "

Alors, jusque quand les Banyamulenge qui sont au Kongo depuis plus de deux siècles cesseront d'être étrangers chez eux pour être appelés, par leurs compatriotes, des Kongolais ????????

Chers frères de la Région des Grands Lacs africains, chers internautes,

Les négationnistes ont existé, existent et existeront toujours. Mais quand on se connaît bien réputé dans votre métier, il ne faut jamais aller au-delà des limites. Si non, on risque de se rendre ridicule. Quelques historiens ou journalistes qui font de courts séjours dans notre sous-région rentrent chez eux et commencent à se déclarer « Spécialistes de la Région des Grands Lacs » alors qu'ils ne peuvent même pas écrire ou expliquer un petit paragraphe en notre langue. Quel genre de spécialité en rapport avec nos vies sociale et culturelle ?????????????!!!!!!!

Au moment où je lisais son ouvrage, j'ai failli claquer car ce qu'il a écrit m'a sérieusement choqué. Jetez un coup d'œil sur ce qu'a écrit ce journaliste et historien réputé, qui est, puis-je dire, Kongolais plus que Mobutu :

Dans « *Kabila clone de Mobutu ?* », Euloge BOISSONNADE écrit : « Banyamulenge, *une ethnie fantôme : les Banyamulenge sont en réalité des Tutsis venus du Rwanda entre 1930 et 1974. Ce sont donc des Banyarwanda immigrés au Zaïre à une date relativement récente* »

1. Comment est-ce qu'un Kongolais extrémiste, étant soutenu moralement de tous côtés, ne prendrait-il pas des armes pour exterminer « les envahisseurs tutsi venus du Rwanda pour défendre, dit-il, le pays de ses ancêtres????? »,

2. comment est-ce qu'un hutu burundais ou rwandais, ayant appris la politique extrémiste et divisionniste belge, ne pourrait-il pas décapiter à la machette les « envahisseurs tutsi venus d'Egypte, Ethiopie, Uganda,.. » pour défendre la terre dont il est le seul héritier légitime, selon le colonisateur ?????????????!!!!!!! Vous ne trouverez cela nulle part au monde sauf dans les anciennes colonies belges : Burundi, Kongo et au Rwanda.

Chers compatriotes, chers frères et voisins : Kongolais et Rwandais, vous tous qui me lisez,

Un adage nous dit ceci : « *Celui qui veut vraiment faire quelque chose trouve la manière de le faire ; les autres trouvent une excuse !* » mais, aucun crime de génocide, crime contre l'humanité ou crime de guerre ne peut être justifié; en aucun cas. Nous avons hérité un pire malheur d'avoir des dirigeants dictateurs et criminels qui savent appliquer à la lettre la politique divisionniste, et ces derniers finissent toujours par se transformer en « **assassins de la mémoire** » cherchant à nous faire oublier le « Mal absolu » commandité et commis par eux-mêmes à notre égard.

Chers vous tous qui me lisez,

Le massacre des Banyamulenge par la coalition des milices du Palipehutu-Fnl (qui a revendiqué ce massacre le lendemain des faits) et maï-maï dans la nuit du vendredi, 13 août 2004 allonge la liste des actes génocidaires commis par les rebelles du Cnnd-fdd au Burundi depuis le 21 octobre 1993. Depuis cette date qui me rappelle le pire des maux que je n'avais jamais connu auparavant, je ne cesse de me demander le mal fait par cette minorité taxée d' « envahisseurs tutsi venus d'ailleurs ».

En tant que rescapé du génocide de 1993 commis par les hutu contre les tutsi, l'impunité qui accentue mon chagrin et celui de mes frères de toute la région me révolte et me permet de nier catégoriquement l'existence de la communauté dite « internationale ». Le lendemain du massacre des Banyamulenge suivi par la revendication de ce crime par le Palipehutu-Fnl, ladite communauté internationale a déclaré que le Palipehutu-Fnl venait d'être mis sur la liste des groupes terroristes.

Ce crime reste impuni comme ceux commis à Butezi (Ruyigi), à Teza : le 2 juillet 1996 (ayant coûté la vie à 103 personnes toutes tutsi), à Bugendana : le 19 juillet 1996 (304 morts et 250 portés disparus ; sans compter le nombre de blessés graves), à Buta : le 30 avril 1997 (40 jeunes séminaristes),..... Tous ces crimes ont été commis par les rebelles du CNDD-FDD actuellement au pouvoir au Burundi depuis août 2005.

Si concrètement la « communauté internationale » existait, pourrait-elle tolérer de tels crimes ??? Et si elle existait et préfèrait le silence, comment pourrait-elle le justifier ??????

Ou bien nous, la minorité tutsi de la Région des Grands Lacs africains, n'avons pas droit à la vie ?

Si cette dite « communauté internationale » existait, elle commencerait par prévenir les crimes de génocide, crime contre l'humanité et crime de guerre en condamnant énergiquement des propos racistes incitant les gens à s'entretuer.

Le paragraphe ci-dessus est un témoignage d'un Munyamulenge, lui aussi déçu par l'inefficacité de la communauté dite « internationale » :

«C est dans ce même cadre que, dans un message radiodiffusé à la population du Sud-Kivu le Gouverneur de Région de l'époque avait soutenu en date du 20/09/1996 à la RTNC/Bukavu, la position de la jeunesse en appelant tous ses administrés à dénicher par tous les moyens cette **race de vipères**, que sont les Tutsi (voir *Rapport de Héritiers de Justice sur la situation des droits de l'Homme au Zaïre, cas du Sud-Kivu, 1996 , page 31*) .

Ces appels aux massacres des responsables politiques constituant un crime d'Etat sont restés impunis. Mais cela jusque quand ?

Ces appels continuent à être relayés par les médias de la haine recrutés parmi certains organes de presse, même officiels malheureusement, comme la RTNC.» (RTNC : Radio Télévision Nationale congolaise)

Chers compatriotes, frères et voisins : Kongolais et Rwandais, chers internautes, vous tous qui me lisez,

Comment me faire croire l'existence d'une communauté internationale qui n'ose pas arrêter des gens comme celui-là ? Le premier à donner cet ordre était, à l'époque des faits, le Directeur de cabinet du président Laurent Désiré KABILA. Cette personnalité est Yerodia Abdoulaye Ndombasi. Des milliers de personnes en ont péri à Kinshasa comme dans le reste du pays. Comme la seule indication pour tuer cette «race de vipères » était la morphologie tutsi, cela finira par emporter la vie des personnes visées et d'autres non concernées ; c'est le cas des centaines de Peuls d'Afrique de l'Ouest sans oublier d'autres Kongolais qui n'avaient rien à voir avec les Banyamulenge.

Quelques années après, ladite communauté lancera un mandat d'arrêt international pour arrêter Yerodia Ndombasi, mandat d'arrêt sans effet et Ndombasi libre jusqu'aujourd'hui. Son dossier est au Cabinet du Juge d'instruction (Bruxelles) et porte le numéro : 40/99, Notice n° 30.99.3787/99

A l'état actuel des choses, on se demande **où nous allons dans ce monde sans justice, où l'opprimé fuit et l'opresseur récompensé, promu et gradé ?**

Chers burundais mes compatriotes, chers frères et voisins : Kongolais, Rwandais et vous tous qui mes lisez,

Le regretté Martin Luther King a dit ceci : « *On ne peut pas lutter contre le mal avec les armes que le mal a lui-même créées ! La seule façon de vaincre le mal et le mensonge, c'est avec la vérité* »

Parmi nous, il y a eu tant de traîtres qui ont vendu leur honneur aux « assassins de la mémoire » qui leur ont donné et donnent des postes politiques pour ne pas dénoncer ce « Mal absolu » commis contre les nôtres/leurs par ces mêmes assassins. **Ne pas oser dire la vérité dans de cas pareils ne fait qu'entretenir des germes de haine qui finiront par produire des fruits habituels: vengeances cycliques.**

Tôt ou tard, la vérité finira par vaincre. Acceptons de rejeter une fois pour toute la politique extrémiste et divisionniste belge (que les hutu sont autochtones et les tutsi des étrangers) enseignée dans la Région des Grands Lacs africains et nous revivrons tous comme des frères en nos pays. Dans le cas contraire, nous resterons comme des animaux ou des fous.

C'est vrai que : « *L'égoïsme est un des premiers symptômes de la folie ; les fous pensent rarement aux autres ; ils ne pensent habituellement qu'à eux-mêmes* ».

Chers Burundais,

Vous savez tous que notre pays, depuis l'assassinat du Prince RWAGASORE Louis : notre héros national, n'a jamais cessé de connaître des actes criminels commis et/ou commandités par les autorités politiques et militaires. Celui qui le renie est le plus criminel de tous ; qu'il soit hutu ou tutsi.

Chers frères Banyamulenge,

Le patriotisme et la bravoure qu'a manifestés votre frère MASUNZU Patrick, commandant des FRF, est un acte d'héroïsme ; heureusement qu'il est encore en vivant. MASUNZU Patrick a été et reste l'épine dans le pied de l'ennemi qui voulait vous imposer une « Déportation forcée ». Il lui a infligé une défaite que ce dernier n'oubliera jamais de son vivant. Que les hommes vaillants comme MASUNZU Patrick soient nombreux dans notre Région des Grands Lacs africains !

Chers compatriotes Burundais,

QU'EST-CE QUI NOUS SORTIRA DE CES GUERRES REPETITIVES ?

Les années 1965, 1969, 1972, 1988, de 1993 jusqu'aujourd'hui, sont des années qui nous rappellent des assassinats visant à faire disparaître l'autre : les hutu cherchant à exterminer les tutsi et vice-versa. Mais, sachons que ce pays nous appartient tous.

Comme l'a suggéré le Président du parti Uprona, MUKASI Charles, en 1995 : «Ecartons toute personne aux mains entachées de sang, qu'il soit hutu ou tutsi et choisissons nos dirigeants parmi les hutu et tutsi aux mains qui n'ont pas versé le sang des fils et filles du Burundi». Voilà la meilleure idée qui fait trembler nos anciens et actuels dirigeants qui ont trouvé l'abri sous les arbres : **Sénat et Parlement, leur assurant le droit à l'impunité.**

Votre compatriote,

NDUWAYEZU Eric.

